

Pour une amélioration continue de la qualité : l'expérience du réseau collégial

*Rencontre thématique
sur la qualité de l'enseignement supérieur*

Michel Lauzière, président

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

29 novembre 2012

Plan de la présentation

- La Commission
- Ses opérations d'évaluation
- L'impact de ses opérations dans les collèges
- Le regard critique
- L'évolution des pratiques
- Une nouvelle opération d'évaluation
- En conclusion

Création de la Commission en 1993

Principaux éléments de contexte

- Le gouvernement fait connaître ses orientations d'avenir et ***les mesures du renouveau*** de l'enseignement collégial en 1993.
- Il convie tous les intervenants à un chantier pour doter le Québec d'un ***enseignement collégial mis à jour et adapté aux besoins de la société québécoise***.
- Du même souffle, il crée la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial qui est appelée à apporter une contribution spécifique au ***développement de la qualité, de la crédibilité et de la reconnaissance*** de la formation collégiale.

Mission et constitution

Mission

Contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

Constitution

4 commissaires dont 1 président, une équipe de 20 personnes.

Juridiction

Tous les collèges soumis au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) : une centaine de collèges publics et privés.

Pouvoirs

- un pouvoir de vérification;
- un pouvoir de recommandation;
- un pouvoir déclaratoire.

Champ d'application du mandat de la Commission

- Les politiques d'évaluation des programmes d'études et leur application (PIEP);
- les politiques d'évaluation des apprentissages et leur application (PIEA);
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre ou par les établissements;
- les activités reliées à la mission éducative des collèges;
- pour les cégeps, les plans stratégiques et la gestion qu'ils en font, incluant les plans de réussite;
- pour les collèges privés subventionnés concernés, les plans de réussite et la gestion qu'ils en font.

Fondements des actions de la Commission

- La clé de la qualité et de la réussite, particulièrement en enseignement supérieur, repose sur *le dynamisme des établissements eux-mêmes*.
- Il appartient aux *collèges d'évaluer* les apprentissages réalisés et l'atteinte des objectifs de formation.

Les opérations menées par la Commission

Le choix des opérations s'est inscrit dans une logique de développement de la culture d'évaluation dans les établissements, selon une séquence souhaitée :

- évaluation des politiques (PIEA, PIEP);
- évaluation de programmes ciblés (DEC ou AEC);
- évaluation de la formation générale (DEC);
- évaluation institutionnelle (DEC);
- évaluation de l'application des politiques (PIEA, PIEP);
- évaluation des plans stratégiques et des plans de réussite et de la gestion que les collèges concernés en font.

La contribution des partenaires

Depuis le début des travaux de la Commission, ses partenaires du réseau collégial ont été impliqués dans la mise en œuvre de ses opérations :

- participation aux travaux d'un comité consultatif formé spécifiquement pour chaque opération;
- participation en grand nombre, à titre d'experts, à tous les comités de visite.

Les outils et les guides

Soucieuse de soutenir les collèges dans leur démarche d'évaluation, la Commission a d'abord produit des guides d'évaluation volontairement très détaillés et normatifs.

Tout en précisant les attentes de la Commission et les critères d'évaluation, les guides ont graduellement permis aux collèges d'appliquer leur propre démarche d'évaluation.

La démarche proposée

- L'autoévaluation
- L'analyse et la préparation de la visite
- La visite
- Le rapport préliminaire
- Les réactions du collègue
- Le rapport définitif

Quelques statistiques

En résumé

- 656 visites d'établissements;
- 711 politiques et plans analysés;
- 2089 rapports d'évaluation;
- 1393 recommandations;
- 750 rapports de suivi produits par les collèges.

L'impact des opérations de la Commission dans les collèges

Lors de chacune des opérations :

- mise en place d'un processus institutionnel;
- élaboration d'un plan d'action;
- mise en œuvre par les collèges de leur plan d'action;
- participation des membres de la communauté aux rencontres;
- réinvestissement de l'expertise dans les établissements;
- réalisation des actions nécessaires pour donner des suites;
- prise en charge de l'amélioration de la qualité.

Bilan d'une opération

Le bilan ou la synthèse d'une opération permet à la Commission de ***témoigner publiquement de la qualité*** de l'aspect de l'enseignement collégial alors observé et de préciser les ***zones communes d'amélioration***.

Des exemples...

Bilan d'une opération

Évaluation de programmes (2009)

Les étudiants québécois reçoivent une formation de qualité dans des collèges profondément renouvelés par la mise en œuvre du renouveau pédagogique enclenché au milieu des années 1990.

Le renouveau de l'enseignement collégial a profondément modifié les collèges depuis son entrée en vigueur et ces derniers assument leurs nouvelles responsabilités dans une perspective d'amélioration continue. Les collèges et leur personnel ont su relever le défi et travailler à ce renouvellement en fonction des exigences du renouveau. Les divers intervenants dans les collèges sauront poursuivre leurs efforts en ce sens avec le souci constant d'assurer à leurs étudiants une formation de grande qualité digne des meilleurs standards internationaux en enseignement supérieur.

Bilan d'une opération

Application de la PIEA (2012)

Les collèges ont mis en place des mécanismes qui assurent la qualité de l'évaluation des apprentissages, permettent aux étudiants d'avoir des évaluations justes et équitables et contribuent à la reconnaissance de la valeur des attestations et des diplômes émis.

Au terme de sa formation collégiale, l'étudiant répond aux conditions d'obtention de son diplôme, peu importe le collège qu'il a fréquenté. La rigueur et la transparence de la démarche de la Commission, qui peut se comparer aux plus hauts standards des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur, nous permettent de confirmer que l'évaluation des apprentissages dans les collèges québécois est de qualité et qu'elle contribue à la valeur des diplômes.

Bilan d'une opération

Exemples de zones d'amélioration

Évaluation des programmes (2009)

Conclusion sur la démarche d'évaluation

La Commission conclut que les collèges ont fait des progrès notables particulièrement en ce qui concerne la détermination de la problématique et l'élaboration d'un devis d'évaluation. Par ailleurs, elle souligne qu'ils doivent continuer à travailler à l'amélioration de la démarche, entre autres sur les aspects liés à l'analyse des méthodes pédagogiques et l'évaluation des apprentissages et l'élaboration d'un plan d'action bien structuré.

Préparer l'avenir

Plan stratégique de la Commission 2007-2011

Objectif stratégique 1.1.3

« Définir une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, opération qui serait réalisée selon une périodicité connue ».

Le regard critique de la Commission

La consultation de 2011 auprès de tous ses partenaires, le regard critique qu'elle a porté sur ses processus et sur la cohérence de leur mise en œuvre et l'analyse des pratiques des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur ont permis à la Commission de tirer les principales conclusions suivantes :

- la mission de la Commission est toujours pertinente;
- son efficience peut être accrue en portant son regard sur les systèmes d'assurance qualité;
- la culture d'évaluation est bien installée dans le réseau collégial;
- l'autonomie des collèges et la reconnaissance de leur capacité à assumer leurs responsabilités sont les assises de la prochaine opération;
- la prochaine opération doit tenir compte de l'asymétrie du réseau collégial;
- les bases conceptuelles doivent être précisées et leur définition partagée;
- les pratiques de la Commission se comparent aux meilleures pratiques des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur.

L'évolution des pratiques

- Effectuer une opération qui prend en compte ***l'évolution des pratiques*** et le développement de l'expertise dans le réseau collégial.
- Effectuer une opération qui s'inscrit dans la perspective ***des meilleures pratiques en assurance qualité*** en enseignement supérieur.
- Effectuer une opération qui s'appuie ***sur la capacité des collèges du réseau collégial à assumer leurs responsabilités*** dans la mise en place de leurs processus d'assurance qualité.
- Effectuer une opération qui permet à la Commission de ***porter un regard critique sur les processus d'assurance qualité*** mis en place par les collèges.
- Effectuer une opération qui permet à la Commission de ***témoigner de la qualité de l'enseignement et de contribuer à son amélioration.***
- Effectuer une ***opération systémique, cyclique et récurrente dont la périodicité sera connue.***

La prochaine opération d'évaluation

Audit de la qualité

La prochaine opération portera sur l'efficacité des mécanismes mis en place par les collèges pour garantir la qualité des programmes, de l'évaluation des apprentissages et de la gestion des plans stratégiques et de la réussite.

Les critères utilisés pour s'assurer de l'efficacité de chaque mécanisme seront les mêmes que ceux utilisés lors des opérations pour mesurer l'efficacité des politiques et des plans.

Les avis et les jugements de la Commission porteront sur la capacité des collèges à démontrer que leurs mécanismes d'assurance qualité atteignent leurs objectifs et que le système, dans son ensemble, est efficace et permet de maintenir et d'améliorer la qualité de l'enseignement collégial.

Le calendrier de mise en œuvre

Automne 2012

- Présentation du projet de **plan stratégique 2012-2017** de la Commission
- Détermination des **4 collèges** intégrés dans la **phase de validation**
- Formation du **comité consultatif** (CC) de l'opération
- Production du **référentiel** de l'opération
- **Tournée** des collèges du réseau (**Portrait institutionnel** des mécanismes d'assurance qualité)

Hiver 2013

- Validation du référentiel (**experts externes** et CC)
- Diffusion du **calendrier** de l'opération (2013-2017)

Printemps 2013

- Début des **formations personnalisées** dans chaque établissement.

Le calendrier de mise en œuvre

Automne 2013:

- **Encadrement** des 4 collèges de la phase de validation

Hiver 2014

- **Dépôt des rapports d'autoévaluation** des collèges de la phase de validation

Printemps 2014

- **Visite des collèges** de la phase de validation

Automne 2014

- Production des rapports d'évaluation (préliminaire, adoption, réactions, définitif)
- Début du premier cycle d'audit.

Le regard externe

La Commission s'inscrit elle-même dans un processus d'assurance qualité et mettra en place des mécanismes pour atteindre ses objectifs d'organisme public et indépendant d'assurance qualité.

En plus de la validation, par des experts externes et par le comité consultatif, du référentiel qui sera utilisé pour l'évaluation des systèmes d'assurance qualité, la Commission se soumettra, à différents moments de la mise en œuvre de la nouvelle opération, au regard externe pour s'assurer que ses pratiques correspondent aux meilleures pratiques des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur.

Par ailleurs, la Commission déposera en décembre 2012 sa candidature dans le cadre du programme Guidelines and Good Practice (GGP) de l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE) pour faire reconnaître que ses pratiques, depuis ses débuts, sont d'excellentes pratiques.

En conclusion

Les objectifs de la mise en œuvre des mécanismes d'assurance qualité

Garantir à chaque étudiant :

- des programmes de qualité, le préparant adéquatement aux études universitaires ou au marché du travail;
- des évaluations des apprentissages justes et équitables qui contribuent à la valeur de son diplôme;
- du soutien structuré et un environnement propice à sa réussite.

MERCI de votre attention!

Michel Lauzière, président
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938

www.ceec.gouv.qc.ca